

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 26 Octobre 2020

convocation du 20/10/2020

Présidente : Mme Laurence DUVAL, Maire

Présents : Mesdames Laurence DUVAL, Agnès SERGENT, Carine SOROKA, Séverine PLANTÉ, Maud CADARIO

Messieurs : Michel TRONEL, Francis VALLET-DUCLOS, MULOT Dominique, Christophe LEROUX, Jean GRUMIAUX, Cyrille DESORMEAUX, René GOBEAUT, Vincent SORET

Absents excusés :

Pauline DUPONT qui donne pouvoir à Madame DUVAL

Gilles BREANT qui donne pouvoir à Monsieur LEROUX

Secrétaire de séance : CADARIO Maud

La réunion a eu lieu à la salle polyvalente- La Séance est ouverte à 20h30

## **1- SIEGE : groupement d'achat fourniture d'électricité tous contrats au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 :**

Madame le Maire informe que le SIEGE de l'Eure ouvre un groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique au profit des communes pour l'ensemble des tarifs et des compteurs : cela concerne pour la commune l'ensemble des bâtiments communaux et l'éclairage public.

Notre commune bénéficie déjà du groupement de commande du SIEGE pour les compteurs supérieurs à 36kVA jusqu'au 31 décembre 2021.

**Le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour adhérer au groupement de commande de tout contrats et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents y afférent.**

Lors de la réunion de conseil municipal du 7 juillet dernier il avait été demandé, dans le cadre de la programmation 2021 du SIEGE l'installation de 4 points lumineux :

- Route de la Massue angle route de Louviers : 1 éclairage
- Route des Landes près du transformateur hameau les Landes : 1 éclairage
- Route du Traversin : 1 éclairage
- Hameau le Boulay à côté de l'abribus : 1 éclairage

Le SIEGE estime la dépense financière pour l'ensemble des points lumineux cités ci-dessus à 10 000 € avec participation communale de 40 % soit 3 333.33 €.

Cette demande a été acceptée lors de la réunion cantonale.

Aussi, suite à un recensement de baisses de tension dans la rue du Boulay, le SIEGE propose à la commune de réaliser renforcement avec un enfouissement des réseaux : en centre bourg de l'intersection de la route de Louviers à la dernière Maison (propriété Bellamy).

En effet, il reste des fonds au SIEGE, et l'opération est réduite à 7% de la part communale au lieu de 30 % précédemment pour les dépenses d'enfouissement.

Le coût prévisionnel sera pour la commune de **20 866.67 €** répartis :

- **9 200.00 €** en Investissement pour le réseau d'électricité et l'éclairage public.

- **11 666.67 €** en fonctionnement pour le réseau téléphonique.

Ces travaux ne seront réalisés qu'en 2022, donc à prévoir au budget 2022 : nous pourrions nous retirer de ce programme si nous le souhaitons en 2021.

Le conseil municipal est favorable pour l'inscription de la dépense.

## **2- PLUi : refus du transfert de la compétence PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communal**

Suite au renouvellement des conseils municipaux en 2020, le conseil doit prendre position sur le transfert ou non de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communal » à la communauté de communes du pays du Neubourg.

Le conseil souhaite rester maître de son document d'urbanisme.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil municipal :

- **Refuse** de transférer à la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communal », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Eure.

## **3- Centre de gestion de l'Eure : groupement de commande assurance statutaire du personnel communal**

Madame le Maire informe les membres du conseil que notre contrat d'assurance du personnel communal arrivera à son terme le 31 décembre 2021.

Notre commune a la possibilité d'adhérer au groupement de commande du Centre de Gestion pour la négociation des contrats groupe mais à la possibilité de souscrire ou non aux contrats retenus.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer au groupement de commande.

## **4- Acquisition par acte notarié des parcelles C 197 et C 214 :**

Madame le Maire rappelle qu'en début d'année 2020, la commune avait décidé de procéder à une déclaration d'abandon des parcelles C 197 et C 214 appartenant aux conjoints ONFRAY, situées rue de la Croix du Chouquet au profit de la commune.

Mais il n'est plus possible de réaliser un acte administratif, la cession des parcelles doit être réalisée par un acte notarié.

Les propriétaires nous proposent de nous vendre les parcelles à l'euro symbolique et de prendre à leur charge les frais de notaires.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- D'autoriser Madame le Maire à réaliser la procédure d'achat des parcelles.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des actes y afférant.

## **5- Travaux local TMS : engagement des dépenses :**

Madame le Maire informe que la commission « travaux » s'est réunie et au vu des devis reçus, le budget prévu de 10 000 € sera insuffisant pour réaliser le nouveau local au terrain multisport.

Le montant prévisionnel provisoire des dépenses :

<b>Objet</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant Devis HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Béton Fondation	LAFARGE	1 113,15 €	1 335,78 €
Location Minipelle	LOXAM	132,40 €	158,88 €
Béton dalle	LAFARGE	1 077,75 €	1 293,30 €
Gros oeuvre	MATERIAUX DUBOS	1 727,88 €	2 073,46 €
Charpente	EVREUX BOIS	3 124,05 €	3 748,86 €
Couverture	EVREUX BOIS	3 427,75 €	4 113,30 €
Huisseries et Portes	SAINTHIMAT	1 211,74 €	1 454,09 €
<b>Montant TOTAL des DEPENSES</b>		<b>11 814,72 €</b>	<b>14 177,66 €</b>

Après discussion, le conseil municipal est favorable pour augmenter le budget de 6 000 € et autorise madame le maire à signer l'ensemble des devis.

Il est rappelé que les dépenses ne concernent que le coût d'acquisition des matériaux, le bâtiment sera construit par des bénévoles.

## **6- Ecole :**

### **a. Délibération participation aux frais de scolarité 2019/2020 à la commune de Mesnil Jourdain :**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut renouveler la convention et décider du tarif qui sera appliqué à la commune de Mesnil Jourdain pour la participation aux frais de scolarité des enfants résidant la commune et scolarisés dans notre école pour l'année 2019/2020.

La participation de l'année 2013/2014 était de 880 € par enfant.

La participation de l'année 2014/2015 était de 900 € par enfant.

La participation de l'année 2015/2016 était de 910 € par enfant.

La participation de l'année 2016/2017 était de 920 € par enfant.

La participation de l'année 2017/2018 était de 930 € par enfant.

La participation de l'année 2018/2019 était de 940 € par enfant.

Après analyse du coût réel des frais que représente la scolarité globale d'un enfant s'élevant en moyenne à 1 726.94 € pour l'année 2019/2020. Cette année étant impacté par la crise sanitaire du COVID-19.

**le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**

- D'augmenter la participation aux frais de scolarité de 20 € soit un coût par enfant de 960 €.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à cette participation.

### **b. Devis pour remplacement des anti-pinces doigts des bâtiments scolaires :**

Pour la sécurité des enfants, il a été demandé des devis auprès de deux entreprises pour le remplacement des anti-pinces doigts sur l'ensemble des portes des deux bâtiments scolaires.

Devis de l'Entreprise SAUVAGE HONDOUVILLE : 16 anti-pince doigt à 122.50 € l'unité      soit 2 352 € TTC

Devis de l'Entreprise GUILLOPE LOUVIERS : 16 anti-pince doigt à 250.00€ l'unité      soit 4 800 € TTC

Le devis de l'entreprise SAUVAGE est retenu, un recomptage sera fait des besoins et une demande d'actualisation du devis sera réalisé si besoin.

## **7- Choix de l'achat d'un défibrillateur :**

Suite à la dernière réunion de conseil, Messieurs TRONEL, VALLET-DUCLOS et Madame DUVAL ont reçu de nouveau le commercial de l'entreprise CARDIOP et une nouvelle proposition tarifaire a été réalisée. De plus, la société DEFIBRIL nous a aussi réalisé un devis.

Pour l'acquisition de deux défibrillateurs avec une armoire adaptée pour une installation extérieure, les propositions des entreprises sont les suivantes :

CARDIOP montant de 2 706.00 € TTC, les électrodes pédiatriques sont offertes.

DEFIBRIL montant de 3 055.98 € TTC.

La société CARDIOP propose également des contrats de maintenance :

- Maintenance sans les consommables (piles et électrodes) : coût annuel de 130 € par appareil pour 2 équipements.
- Maintenance avec les consommables (piles et électrodes) : coût annuel 160€ au lieu de 180 € comme proposé lors du conseil du 28 septembre par appareil pour 2 équipements.

La société DEFIBRIL propose également un contrat de maintenance :

- Maintenance sans les consommables (piles et électrodes) : coût annuel de 110 € par appareil pour 2 équipements.

Après discussion, le conseil municipal choisit le devis de l'entreprise CARDIOP pour l'achat de matériel et décide de prendre le contrat de maintenance couvrant les deux appareils avec les consommables.

## **8- Tour de table des commissions :**

### **Commission cimetièrè :**

Madame le Maire informe avoir reçu une demande d'une propriétaire (non résidente sur la commune dont la propriété est en vente) pour l'acquisition d'une concession dans notre cimetière au profit de sa fille. Elle avait elle-même acquis à perpétuité une concession.

Il est décidé qu'avant de pouvoir lui donner réponse, la commission « cimetière » se réunisse afin de revoir le règlement du cimetière.

### **Communauté de communes :**

Madame le Maire a reçu le Président de la communauté de communes du Pays du Neubourg afin de présenter le Contrat de Territoire de 2022-2026. Le Contrat de territoire est un document rédigé par la communauté de communes qui regroupe l'ensemble des travaux ou investissements de plus de 100 000 € des communes du territoire afin de pouvoir bénéficier de subventions. Les subventions peuvent être obtenues auprès de la Région et du Département en complément des dossiers de DETR que la commune peut déposer.

Des devis doivent être réalisés pour que le contrat soit rédigé courant 2021, l'inscription au contrat de territoire n'oblige pas forcément la commune à réaliser les travaux.

Après discussion il est évoqué la réfection partielle ou totale de la toiture de l'église, la toiture et l'isolation de la salle polyvalente et un nouveau moyen de chauffage.

Des devis doivent être récoltés en ce sens.

### **Commission voirie / Travaux :**

Il y a des gros trous dans la chaussée de réformés au niveau du pied de l'église sur la route de Louviers.

Les panneaux au carrefour de la Croix du Chouquet et route d'Evreux ont été arrachés et déplacés : il s'agit probablement de vandalisme.

Pour ces deux points, une demande auprès de l'agence routière du département sera réalisée.

Les travaux d'électricité à la Mairie (modification d'éclairage et ajout de prises de courant) ont été réalisés et nous remercions et les conseillers municipaux qui ont bénévolement réalisé cet aménagement.

Quelques trous de chaussée route de Noyon ont été rebouchés par les services de la communauté de communes.

### **Commission communication :**

Une mise à jour des actualités va être fait sur notre site. Un onglet va être créé pour mettre en ligne notre Plan Local d'Urbanisme.

### **Commission Fleurissement :**

Le classement a été réalisé, mais il n'y aura pas de remise de prix lors de la cérémonie du 11 novembre. Les lauréats recevront un courrier afin de venir en Mairie retirer leurs diplômes et lots.

### **SIEGE :**

Monsieur GRUMIAUX s'est rendu à la réunion de secteur du SIEGE ou il a été évoqué la transition énergétique.

Lors de cette réunion il a été évoqué le temps de coupure de la basse tension qui est de 15 minutes en moyenne et 2 à 3 h de coupure pour la haute tension.

Le syndicat souhaite réaliser le plan de tous les réseaux avec le plus de précision possible (eau, électricité, fibre, téléphonie, etc).

**Syndicat des Gymnases de Louviers :**

Deux réunions ont eu lieu pour le gymnase Paul Morin, et la visite de sécurité du SDIS est passée le 23 octobre. Le gymnase doit rouvrir après les vacances d'automne voir début novembre.

**SERPNI :**

Nous avons réceptionné puis instruit un permis de construire sur le hameau d'Intremare.

Sachant que nous sommes mal desservis par la défense incendie sur ce hameau, nous avons contacté le SERPNI pour avoir notre schéma communal partiel sur le hameau. Afin de couvrir l'ensemble des habitations en défense incendie nous devons installer deux nouvelles bouches, route du Rousset. Une défense pourra être mutualisée avec la commune de Venon puisqu'elle en profitera. Des devis ont été demandés au syndicat.

**9- Questions diverses :**

La ressourcerie du Val de Reuil va venir retirer le matériel informatique obsolète le 4 novembre dans l'après-midi.

Le banc à intremare a été remis en place.

L'élagage des arbres dans la vallée Bertin aura lieu dans les 15 jours qui arrivent.

Dates à retenir :

- ☞ Rendez vous pour le réseau téléphonie mobile le 30 octobre 2020 à 14h15 en Mairie
- ☞ Cérémonie du 11 novembre 2020 (en comité réduit)
- ☞ Tour de Normandie le mardi 23 Mars 2021
- ☞ Prochaine réunion de conseil le lundi 7 Décembre 2020 à 20h30

**La séance est levée à 23h30.**